

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL Séance n° 65 du 28 Octobre 2021

Le Vingt Huit Octobre deux mille vingt et un le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Matthieu BLOCH.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 20 Octobre 2021.

Personne(s) présente(s) :

- BLOCH Matthieu
- MUOT Gérard
- FAIVRE Sylvette
- DUFOUR Hervé
- PETROVIC Laurence
- ANDRE Sandrine
- MOTTE Loïc
- NACHIN Pierre
- CORVEC Jean-Pierre
- DJAKONI René
- GEOFFROY Philippe
- DUVAL Christelle
- JEANNEY Nathalie

Personne(s) excusée(s) : Cassandra DI MAIO et Géraldine SPARAPAN qui donne pouvoir à Nathalie JEANNEY.

Secrétaire de séance : Sylvette FAIVRE

Ordre du Jour

- 1/ Approbation du dernier procès-verbal de séance
- 2/ Convention SYDED pour Audit Energétique Ecole Primaire
- 3/ Achat Panneau Numérique d'Information et Demande de Subvention
- 4/ Indices de Fermage 2021/2022
- 5/ Questions diverses

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, la Société LDI nous présente un panneau numérique pour explications sur le système de fonctionnement.

Ouverture du Conseil à 19h30.

I- APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE CONSEIL

*Nathalie JEANNEY fait remarquer une faute d'orthographe, une faute de frappe à corriger et une erreur dans les termes des questions diverses : visite des chantiers de l'AGGLO et non municipaux organisée par PMA.

-Au nom de Géraldine SPARAPAN, elle demande des modifications sur le compte-rendu : Dans la subvention exceptionnelle de l'église, remplacer « On a « par « certains conseillers évoquent le fait qu'on aura... »

Dans les questions diverses, elle demande le changement suivant : « Géraldine SPARAPAN demande à avoir un agenda papier au mois pour toutes les réunions dont les commissions et comités consultatifs et les invitations seront à faire 3 semaines à l'avance ».

*Philippe GEOFFROY demande qu'on ajoute « il a demandé un panneau d'affichage au niveau de la boulangerie, vu que l'ancienne poste est vendue ».

Les Conseillers acceptent ces modifications. Le vote est ajourné et reporté au prochain Conseil municipal.

II- CONVENTION SYDED POUR AUDIT ENERGETIQUE ECOLE PRIMAIRE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la Convention du SYDED pour la réalisation d'un audit énergétique de l'école primaire pour un montant de 4895 € HT soit 5874 € TTC par la Société SOLUTIONS FOR ENERGY EFFICIENCY.

La Commune paiera 30 % de cette somme et 270 € de mise à disposition d'un agent du SYDED, soit un total de 2032.20 €.

*Philippe GEOFFROY demande si le coût est intégré au niveau travaux : réponse du Maire : OUI

Vote à l'unanimité.

III- ACHAT PANNEAU NUMERIQUE D'INFORMATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du programme France Relance, un fonds FITN de 30 millions d'euros, destiné à la transformation numérique des collectivités a été mis en place.

Cette enveloppe est destinée à financer des projets numériques qui auront un effet sur la vie quotidienne des citoyens et leurs relations avec l'administration locale.

Un contact a été pris à la Préfecture pour acheter un écran numérique extérieur afin de dématérialiser l'affichage légal et permettre aux associations un affichage plus dynamique.

La Société LDI nous propose une solution pour un coût de 14838 € HT pour un écran extérieur de 55 pouces.

Cette acquisition pourrait être financée via une participation financière sur le fonds FITN de 70 %, le surplus par un fonds de Concours PMA à hauteur de la moitié restant à la charge de la Commune dans la limite de 80 % de subvention globale et 20 % par la Commune.

Le Conseil donne pouvoir au Maire afin de demander la subvention FITN, le Fonds de concours PMA correspondant, de signer le devis LDI et plus généralement faire le nécessaire.

*Hervé DUFOUR signale que la subvention PMA, c'est un calcul différent, donc pas 10 % de la somme restante.

Compte tenu des frais d'impression papier qui se situent à 1 400 € pour l'impression et 800 € pour les papiers d'affichage légal, sans compter les frais liés à l'imprimante (location, entretien), l'amortissement se ferait sur 3 ans. Ensuite, cela coûtera la quatrième année, 300 € de maintenance.

*Nathalie JEANNEY et Philippe GEOFFROY : les gens risquent de demander des photocopies papier au secrétariat et vont-ils le servir ? Y a-t-il un risque de piratage informatique ? Non, il y a un cloud. Les affichages seront-ils sauvegardés ? Oui.

*Gérard MUOT demande qu'on explique sur le site de la Commune comment faire. Le Maire propose de faire des sessions de formation. Il explique que la subvention est la condition d'achat de ce matériel.

*Nathalie JEANNEY trouve que c'est du gaspillage de l'argent public. Le Maire répond que si la Commune n'en profite pas, d'autres le feront.

*Pierre NACHIN fait remarquer que le prix de ce panneau équivaut au prix d'une voiture, pour un panneau qui fait doublon avec panneau pocket et le site de la Commune.

Hervé DUFOUR quitte la séance à 19h45 pour une autre réunion à 19h50.

*Nathalie JEANNEY demande si, à deux mois de la clôture du budget, on a encore des ressources et s'il n'y a pas d'achat plus approprié à faire. Le Maire répond qu'il reste 36 000 € en investissement. Elle ajoute qu'à la salle des fêtes, il faudrait changer la sono et d'autres choses, plus importantes. Le Maire répond qu'on doit se pencher sur ce problème et acheter du bon matériel que l'un n'empêche pas l'autre. Il ajoute que la dématérialisation deviendra bientôt une obligation et qu'il faut profiter des aides du moment et qu'il aurait pu acheter ce matériel, sans consulter le conseil municipal. Il ajoute que la dématérialisation devient la règle dans l'administration et qu'il y a une vraie volonté de l'Etat d'aider les collectivités à la financer dès lors, nous obtenons sur ce panneau le maximum légal de subventions et il convient d'en profiter puisque cette opération ne sera pas reconduite le mois prochain.

*Nathalie JEANNEY signale qu'elle a posé la question aux habitants rencontrés et qu'ils sont CONTRE. Le Maire répond qu'en fonction de la version qu'on leur expose, les gens peuvent être POUR ou CONTRE.

Vote du CONSEIL : 8 Voix POUR, 1 abstention : Philippe GEOFFROY et 4 CONTRE : Pierre NACHIN, Nathalie JEANNEY, Géraldine SPARAPAN et Christelle DUVAL.

IV- INDICES DE FERMAGE 2021/2022

Le conseil municipal, vu la délibération du 30/09/1993 décidant la location temporaire des communaux à divers exploitants,

Vu la réforme de l'indexation des fermages intervenue dans la loi de modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27/07/2010, substituant aux anciens indices départementaux un indice national (arrêté du 27/09/2010),

Considérant qu'en 2021, cet indice est de 112.31 pour une base 100 en 2009 (soit une hausse de fermage de + 1.09 %),

Considérant que l'indice national des fermages est applicable pour des échéances annuelles du 01/10/2021 au 30/09/2022, il est proposé au conseil municipal de fixer le montant annuel des loyers à :

✓ 260.92 € le montant du fermage dû par

Monsieur Nicolas JEANNIN, agriculteur domicilié à Montenois

Pour une surface de pré de 9 hectares au lieu-dit la Couperie

✓ 649.67 € le montant du fermage dû par

Monsieur Dominique SCHWARTZ, agriculteur domicilié à Dasle

Pour une surface de 13 ha 65 ares au lieu-dit la Couperie

✓ 49,07 € le montant du fermage dû par

Monsieur Jean-Luc COURANT, agriculteur domicilié à Etouvans

Pour une surface de 1 ha au lieu-dit les Planches

✓ 35,04 € le montant du fermage dû par

Monsieur Noël ZAUGG, agriculteur domicilié à Saint-Maurice Colombier

Pour une surface de 3ha59 ares au lieu-dit les Planches

POUR : UNANIMITE

V- QUESTIONS DIVERSES

-IDEHA : demande qu'une délibération soit prise pour que la Commune se porte caution de leur projet (valeur : 120 000 €) à la place du Champ de Foire. Matthieu BLOCH est CONTRE du fait de l'économie de ce projet qu'il lui semble sans risque pour la Société IDEHA d'autant que la Commune a déjà fort généreusement cédé un terrain à 1 euro symbolique et que la taille de celui-ci est suffisante pour que la Société IDEHA puisse commercialiser en plus des parcelles de terrain à bâtir.

*Nathalie JEANNEY demande s'il y aura un impact juridique : Le Maire répond qu'une caution solidaire n'est jamais anodine et qu'elle pourrait affecter la capacité d'endettement de la Commune et gêner la réalisation de projets ultérieurs notamment celui de la rénovation du groupe scolaire.

*Gérard MUOT suppose que c'est demandé par les banques, vu la hausse du prix des matériaux.

-LOTISSEMENT DE LA CANTINE : le dernier lot de la Cantine est vendu.

-PLU : Une réunion est programmée avec les PPA (Chambre d'Agriculture, PMA, DDT) vendredi 05 novembre prochain. L'objectif est que le PLU entre en vigueur pour août 2022.

*Nathalie JEANNEY demande une réunion PLU après les fêtes. Le Maire lui répond que les élus seront conviés à une première réunion début janvier avant l'organisation d'une réunion publique dans la foulée.

-ECO-PARC LA RESERVE : Les investisseurs ont mandaté deux cabinets d'études afin de procéder aux études de faisabilité et économique et matérielle de ce projet extrêmement innovant. Cette étude sera rendue fin décembre. Le Maire et les investisseurs ont rencontré le Sous-Préfet de MONTBELIARD toute la matinée mercredi dernier afin de faire le point sur le projet. Le concept de ce projet est tout à fait innovant et intéresse fortement les collectivités territoriales et les services de l'Etat. Les études de faisabilité sont d'ailleurs en grande partie financées par le Conseil Régional. Le service développement économique de l'agglomération suit aussi ce projet de près. Le Maire rappelle qu'il s'agira de constructions totalement réversibles avec un impact écologique nul, de la récupération des eaux de pluie, de la création d'un jardin potager permettant d'alimenter les services du village vacances, une piscine naturelle et des constructions sans béton.

*Philippe GEOFFROY demande de faire un point sur la vélo-route. Il n'apprécie pas la façon dont les travaux ont empiété sur le parvis devant l'église. Pour lui, une indemnisation doit être donnée.

Le Maire indique que le cadastre permettait au Département de venir au droit de la limite parcellaire se situant juste sous la dernière marche de l'église mais qu'effectivement le Département a installé une contre bordure sur le terrain appartenant au Diocèse. Le Maire a pris contact avec les services du STA et celui-ci lui ont indiqué que Mr NOIR s'était déplacé sur place pour rencontrer Mr Daniel VILLARD et qu'un accord avait pu être trouvé entre eux. Le Maire a pris aussi contact avec lui qui lui a confirmé.

*Gérard MUOT demande qu'on mette en place des barrières entre l'église et la salle des fêtes pour éviter le contournement par le parking. Le Maire donne son accord à voir si un empiérement ne serait pas plus économique.

*Jean-Pierre CORVEC demande comment on accède au bord du Doubs maintenant. Il pense aux camping-caristes et touristes : Gérard MUOT lui répond qu'il faut passer à pied vers le garage.

*Nathalie JEANNEY souligne le danger créé par la traversée de la vélo-route au niveau du garage. Le Maire répond que les services du Département ont l'habitude et qu'ils ont pris contact avec le garage afin de trouver la meilleure solution possible pour garantir la sécurité des cyclistes et l'accessibilité commerciale de l'établissement.

*Gérard MUOT a été convié à une réunion OPALE (éoliennes). Le repeuplement équivaldra à 2 fois la surface déboisée (1ha 69). Il faut étudier la demande de compensation et l'usage qui en sera fait avant la fin de l'année, avec des critères écologiques.

La Séance est close à 20h30.